

Producteur de colza et d'eau potable

La campagne colza va bientôt commencer et avec elle, la mise en place d'une stratégie de désherbage. Vous allez être amenés à utiliser certains produits herbicides dont le risque de transfert vers l'eau est connu. Les fabricants de ces produits ont pris en compte ce risque et donnent des recommandations spécifiques pour leur usage.

Appliquer ces recommandations, c'est préserver ces molécules pour demain.

Matières actives

Obligations réglementaires et recommandations

Métazachlore

- Ne pas appliquer de produit contenant cette matière active plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g de métazachlore/ha ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g de métazachlore/ha.
- Ne pas appliquer sur une parcelle comportant une bétairie référencée.
- Dans les sols argileux présentant des fentes de retrait importantes, un travail superficiel du sol est nécessaire afin de limiter les écoulements rapides vers les eaux souterraines.
- Éviter l'utilisation sur zones d'infiltration rapide (autre que les bétairies référencées).
- Dans les zones karstiques, l'utilisation doit être accompagnée de mesures permettant de freiner les transferts vers les eaux souterraines (comme l'enherbement des dolines par exemple).

DMTA-P

- Dose maximale : 864g/ha/an.
- Sur les aires d'alimentation de captages prioritaires : 1152g/ha sur 2 ans sans dépasser 864g/ha/an.

Dimétachlore

- Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthachlore plus d'une fois tous les 3 ans et à une dose maximale de 750 g/ha.
- Ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.

Propyzamide

- 1 seule application par campagne à 750g de propyzamide/ha.
- Ne pas appliquer sur sol saturé ou trop sec.
- Appliquer en Novembre/Décembre.

Usage

Les matières actives évoquées ci-dessus ne sont pas équivalentes les unes aux autres. En cas de doute, demandez à votre conseiller leurs bonnes conditions d'utilisation. Vérifiez toujours que votre produit est autorisé pour l'usage que vous souhaitez en faire (culture, cible) ainsi que les obligations pour cet usage (ZNT, DVP...). Elles sont à retrouver sur [EPHY](#).

Règles de bon sens

- Ne pas appliquer sur le réseau hydrographique ni sur les zones d'infiltration rapide (bétoire, doline, gouffre, fond de vallée sèche...)
- Ne pas appliquer sur sol drainé en période d'écoulement des drains.
- Ne pas traiter sur sol saturé en eau.
- Mettre en place les bandes enherbées réglementaires et veiller à leur bon état.
- Ne pas favoriser le ruissellement :
 - Limiter la battance
 - Semer perpendiculairement à la pente
 - Limiter les traces de roues
 - Limiter les tassements
- Gérer vos fonds de cuve et eaux de lavage de manière à ne pas polluer l'eau et dans le respect de la réglementation.

Sources

[Corteva Propyzamide](#)

[Vidéo Corteva Propyzamide](#)

[BASF - Cartographie Captages](#)

[BASF - gestion des herbicides](#)

[BASF - désherbage durable](#)

Négoce Agricole Centre-Atlantique. 2025.